



L'ANGLAIS EN CAP

Les épreuves

L'épreuve de langue vivante est obligatoire :

en CCF au cours de la deuxième année :

Durée : 1 H

Niveau: A2

Situation A

Compréhension orale (10 mn) /Compréhension écrite (25mn) /Production écrite (25mn) + situation B

Situation B

Expression orale en continu / interaction orale

en ponctuel mise en œuvre par l'académie: situation A + situation B à suivre avec au minimum une pause de 15 mn, dans l'ordre que l'on souhaite (au cours du dernier trimestre de formation)

L'épreuve de langue vivante est facultative :

en ponctuel : 12 mn Expression orale en continu (3mn) + Interaction orale (3mn) et Compréhension écrite (3mn)

La situation A:

Partie 1 : compréhension orale (10 mn)

- ° La thématique en lien avec les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle
 - ° A partir d'un QCM en français (8 items max, 1 item avec 3 propositions) avec le titre du document en anglais
 - ° 3 écoutes successives du document, espacées d'une minute
- Les élèves répondent quand ils le souhaitent au cours des 10 mn

La situation A:

Partie 2 : compréhension écrite (25 mn) à la suite de la partie 1

- ° Support authentique inconnu de 10 l. maximum dont la thématique, le sujet ou l'objet ont un lien de proximité avec ceux du support de la CO
- ° ancré dans la réalité du ou des pays de la langue concernée
publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite (s) annonce (s), courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; peut comporter des dialogues
- ° peut être illustré par un élément iconographique
ne présente pas un caractère excessif de spécialisation

Partie 2 : déroulement

Six questions maximum libellées en français

Les questions sont graduées et vont du général au particulier

L'élève dispose de 25 minutes maximum pour prendre connaissance du document et répondre, par écrit en français

Partie 3 : expression écrite (25 mn)

deux sujets au choix en français. Les élèves rédigent, en langue vivante :

→ soit une réponse à une question présentant un lien avec le thème des documents de CO et de CE

→ soit une réponse à un bref message (carte postale, lettre, courriel, SMS, commentaire de lecteur, avis d'utilisateur ou de consommateur, etc.) dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français

Les deux sujets ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue (situations et actes de la vie quotidienne vs situations et actes de la vie professionnelle).

Partie 3 : déroulement

en 25 minutes maximum, choix du sujet et rédaction, en langue vivante
longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots

→ soit une réponse à un bref message (carte postale, lettre, courriel, SMS, commentaire de lecteur, avis d'utilisateur ou de consommateur, etc.) dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français

Les deux sujets ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue (situations et actes de la vie quotidienne vs situations et actes de la vie professionnelle).

Partie 3 : déroulement

en 25 minutes maximum, choix du sujet et rédaction, en langue vivante
longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots

La situation B:

6 mn en tout (3mn pour la partie 1 et 3 mn pour la partie 2)

La partie 1 évalue la prise de parole en continu dont le sujet et le contenu relèvent du choix du candidat. Il présente et rend compte :

soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;

soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger

La situation B:

le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés (une carte mentale) et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos

Partie 1 : déroulement

L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer pendant 3 minutes maximum. Pendant cette phase, l'évaluateur est en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

La situation B:

le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés (une carte mentale) et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos

Partie 1 : déroulement

L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer pendant 3 minutes maximum. Pendant cette phase, l'évaluateur est en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

La situation B:

Partie 2 : 3 mn d'interaction orale

déroulement : suite à l'exposé du candidat, l'évaluateur amorce un échange oral qui commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.

Au cours l'entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Si le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

L'épreuve de langue vivante facultative :

En ponctuel uniquement

Durée totale maximale de l'épreuve : 12 minutes (parties EOC, IO, 3 minutes maximum chacune ; CE : six minutes maximum).

Sur 20 points, seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte
L'épreuve se déroule en trois parties :

Partie 1 : expression orale en continu

La première partie vise à évaluer la prise de parole en continu. Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat.

L'épreuve de langue vivante facultative :

Partie 2 : 3 mn d'interaction orale

déroulement : suite à l'exposé du candidat, l'évaluateur amorçe un échange oral qui commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.

Au cours l'entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Si le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

L'épreuve de langue vivante facultative :

le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés (une carte mentale) et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos

Partie 1 : déroulement

L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer pendant 3 minutes maximum. Pendant cette phase, l'évaluateur est en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'épreuve de langue vivante facultative :

La situation B : 6 mn en tout (3mn pour la partie 1 et 3 mn pour la partie 2)

La partie 1 évalue la prise de parole en continu dont le sujet et le contenu relèvent du choix du candidat. Il présente et rend compte :

soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;

soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger

L'épreuve de langue vivante facultative :

soit une réponse à un bref message (carte postale, lettre, courriel, SMS, commentaire de lecteur, avis d'utilisateur ou de consommateur, etc.) dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français

Les deux sujets ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue (situations et actes de la vie quotidienne vs situations et actes de la vie professionnelle).

Partie 3 : déroulement

en 25 minutes maximum, choix du sujet et rédaction, en langue vivante
longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots

L'épreuve de langue vivante facultative :

Partie 2 : déroulement

Six questions maximum libellées en français

Les questions sont graduées et vont du général au particulier

L'élève dispose de 25 minutes maximum pour prendre connaissance du document et répondre, par écrit en français

Partie 3 : expression écrite (25 mn)

deux sujets au choix en français. Les élèves rédigent, en langue vivante :

soit une réponse à une question présentant un lien avec le thème des documents de CO et de CE